

République Française  
Département de l'Hérault



**Commune**  
**de Rosis**

Séance du 3 Septembre 2012  
20h30

Membres présents :

M. Jacques MENDES – M. René MAGNALDI – M. Daniel BOURDON – Mlle Nathalie MENDES – M. Gérard LUNA - Germain FARENQ - M. Moïse ROQUE.

Membre (s) absent(s) excusé(s) :

Mme Sandrine LECLERCQ ( pouvoir à Jacques MENDES )- Mme Arlette ARAGON ( Pouvoir à Germain FARENQ ) - M. Eric NAUTRE ( Pouvoir à Gérard LUNA )

Secrétaire de séance:

Mlle Nathalie MENDES.

Ordre du jour

- 1. Approbation du Conseil Municipal de Juillet 2012.*
- 2. Fourrière intercommunale.*
- 3. Pont vieux d'Andabre. Convention d'honoraires d'architecte*
- 4. Andabre – Pont Vieux lancement première tranche de travaux*
- 5. Attribution de fonds de concours – Habitation Compeyre + Centrale alarme incendie Douch.*
- 6. Madale – Affaire Judiciaire Augé / Commune de Rosis.*
- 7. Etude de faisabilité d'une déchèterie intercommunale à Couyrou.*
- 8. Procès-verbal de réception des travaux de pose des compteurs sources.*
- 9. Source de DOUCH – remplacement du ballon du surpresseur d'AEP.*
- 10. Rosis – Problème de turbidité sur le réseau AEP.*
- 11. Hameau de Rosis – Décision modificative n°3 – Financement des Travaux d'AEP.*
- 12. Moulin de Lafage réalisation d'un système hydraulique et d'un roudet en bois.*
- 13. Massif du Caroux - opération hélico pour installer un nouveau ponton sur la tourbière.*
- 14. Tourbière de la lande – Projet de débroussaillage, d'entretien et d'aménagement.*
- 15. Compeyre – Achat d'une parcelle de terrain pour créer un parking communal.*
- 16. PDIPR – Inscription au PDIPR de 3 nouveaux chemins communaux en maillage avec St Gervais s/Mare.*

17. *Environnement – Prêt du Broyeur de la Communauté.*
18. *FPIC 2012 - Attribution du fond national de péréquation des ressources intercommunales.*
19. *PLU - Projet de diagnostic du territoire communal.*
20. *Hérault Energie – projet de convention certificat économie d'énergie*
21. *Compeyre - Soutien au projet construction.*
22. *CCMHL- Projet de halte-garderie comité de pilotage*
23. *Recrutement d'un emploi pour un mois*
24. *Point sur les manifestations communales.*
25. *Déroulement des travaux communaux.*
26. *Agenda des prochains rendez-vous et manifestations.*

**TABLEAU DE BORD DU SITE**  
<http://www.rosis-languedoc.com>

**Fréquentation du site - Mois de JUILLET = 4 413 Visites**  
**AOUT = 4 113 Visites**  
**Fréquentation du site depuis le début de l'année = 25 595 Visites**

**1 – APPROBATION DU C.R du CONSEIL MUNICIPAL DU MOIS DE JUILLET 2012**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil d'adopter le Compte Rendu du dernier **Conseil Municipal de JUILLET 2012.**

**Avis du Conseil :** *Le Conseil unanime approuve le CR du Conseil municipal du mois de juillet*

**Nombre de voix :** Pour : 10 contre : / abstention : /

**2 – MISE EN PLACE D'UNE FOURRIERE INTERCOMMUNALE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que depuis le mois de **mai 2012** le **service de la fourrière intercommunale** est confié à la société SACPA qui gère la fourrière de Béziers.

Il précise que **ce service est destiné aux 8 communes de la Communauté.**

Il indique que le service comprend la capture sur place, le transport et la prise en charge des animaux au chenil de Béziers. En cas de récupération des animaux par leurs propriétaires, la SACPA est autorisée à encaisser les frais (fourrière, tatouage, identification, visite vétérinaires, vaccin) directement et pour son compte auprès des propriétaires.

**Lorsqu'un animal est trouvé, la personne doit contacter la communauté de communes** qui elle-même contactera la fourrière. Si la personne contacte une mairie, celle-ci doit renvoyer la personne vers la communauté de communes.

Monsieur le Maire prie les membres du Conseil de bien vouloir **informer la population de cette procédure qui sera également affichée aux tableaux d'affichage communautaires et communaux.**

Il indique que vous trouverez également pour information, la convention ci-jointe, signée entre la Communauté de communes et la SACPA.

**Avis du Conseil :** *Le Conseil prend acte de l'information*

**Nombre de voix :** Pour : 10 contre : / abstention : /

**3 - PONT VIEUX D'ANDABRE – MAITRISE D'OEUVRE 1ère TRANCHE - CONVENTION D'HONORAIRES D'ARCHITECTE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil du contact qu'il vient d'avoir avec l'architecte qui a réalisé l'étude du pont vieux d'Andabre (M. Chapal).

Ce dernier, qui a été retenu pour réaliser la 1<sup>ère</sup> tranche de travaux de restauration de « l'arche centrale », vient de nous adresser sa convention d'honoraires dont le montant s'élève à la somme de **12 750,14 € TTC**.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir l'autoriser à signer la convention d'honoraires de l'architecte qui assure la maîtrise d'œuvre de cette première tranche de travaux et de souscrire avant l'ouverture du chantier, une assurance « Dommage-ouvrage »

Il propose aux membres du Conseil de bien vouloir s'exprimer sur ce dossier pour lequel les subventions à hauteur de 80% nous ont été notifiées.

***Avis du Conseil : le Conseil autorise le Maire à signer la convention d'honoraires proposé" et à souscrire l'assurance « dommage-Ouvrage».***

**Nombre de voix :** Pour : 10 contre : / abstention : /

#### **4 - LANCEMENT D'APPELS D'OFFRES 1<sup>ère</sup> TRANCHE TRAVAUX DE RESTAURATION DU PONT VIEUX**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que compte tenu que les subventions sollicitées pour réaliser **la première tranche des travaux de restauration du pont vieux d'Andabre** nous ont été notifiées à hauteur de **80% du montant HT**, nous pouvons de ce fait, envisager la réalisation de ces travaux.

Il indique qu'il y a donc lieu de contacter (M. Chapal), l'architecte désigné pour assurer la maîtrise d'œuvre de ce projet afin qu'il prépare le dossier de consultation des entreprises et l'assistance à la passation des marchés de travaux.

Il précise que la présente tranche de travaux constitue la première partie de la restauration du pont vieux d'Andabre, selon les propositions de l'étude préalable de février 2011, qui **se limite à la partie médiane de l'ouvrage qui comprend l'arche centrale, les deux piles contiguës et la longueur de tablier et de parapet correspondante.**

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir l'autoriser à poursuivre ce dossier et à signer tout acte afférent.

***Avis du Conseil : Le Conseil unanime autorise le Maire à poursuivre ce dossier et à signer tout acte afférent.***

**Nombre de voix :** Pour : 10 contre : / abstention : /

#### **5 - C C M H L – ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS – PROJETS COMMUNAUX**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que lors de la dernière séance du conseil communautaire qui a eu lieu à Andabre, le Conseil communautaire a décidé l'attribution de fonds de concours pour les deux dossiers réputés complets présentés par notre commune et qui concernent :

- a) l'acquisition d'une habitation pour la création d'une salle communale à Compeyre pour un montant de **16 500,00 €** - fonds de concours attribués = **8 250,00 €**.
- b) le remplacement de la centrale d'alarme incendie du gîte communal de Douch pour un montant de **9 500,00 €** - fonds de concours attribués = **4 750,00 €**.

Il précise qu'il y a lieu d'apprécier l'aide que représentent les fonds de concours pour la réalisation de projets communaux et indique qu'à ce jour, nous n'avons utilisé que la moitié du montant global qui nous est affecté et que le reliquat devra être consommé avant la fin de cette mandature.

***Avis du Conseil : Le Conseil unanime prend acte de l'information***

**Nombre de voix :** Pour : 10 contre : / abstention : /

#### **6 - MADALE – AFFAIRE JUDICIAIRE AUGÉ/ COMMUNE DE ROSIS**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil du courrier que vient de nous adresser le cabinet Inquimbert qui défend les intérêts de notre commune en cette affaire et qui nous propose de poursuivre la procédure visant à la démolition des emprises réalisées sur le territoire communal par la famille Augé, qui bien qu'illégal, ne nous paraissent pas envisageables aujourd'hui.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir examiner les propositions formulées par notre avocat qui, si elles étaient adoptées, ne feraient qu'aggraver l'ambiance déjà particulièrement tendue qui règne entre les résidents de ce hameau.

Il propose donc d'informer notre conseil et de lui indiquer que nous souhaitons que le chemin communal qui est la seule voie permettant d'accéder à une partie du hameau et qui a été dégradé par la famille Augé, soit reconstruite à l'identique, et que c'est aujourd'hui, la seule exigence des membres du Conseil Municipal.

Il indique qu'il y a lieu de lui préciser que nous sommes tout à fait disposés à envisager un éventuel règlement direct sur le terrain pour trouver un terrain d'entente comme nous le propose notre avocat. Toutefois, bien que considérant que cette affaire n'a que trop duré, et pour rétablir l'accès de cette partie du hameau dans les

meilleurs délais, nous réitérons les propositions déjà formulées dans plusieurs courriers, qui consistent à la remise en l'état à nos frais du chemin dégradé, sans compensation aucune.

**Un courrier de dernière minute de notre avocat nous informe que l'avocat de la partie adverse M<sup>o</sup> Simon n'est plus en charge de ce dossier et que c'est désormais M<sup>o</sup> Thomas Brunel qui est en charge de l'affaire et qu'il va prendre contact avec ce dernier pour connaître les intentions de son client.**

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir s'exprimer sur ses propositions.

**Avis du Conseil :** *le conseil unanime prend acte de l'information et attend désormais les intentions du Conseil de la partie adverse.*

**Nombre de voix :** Pour : 10 contre : / abstention : /

## 7 - ETUDE DE FAISABILITE D'UNE DECHETERIE INTERCOMMUNALE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que l'étude de faisabilité d'une déchetterie intercommunale et d'un centre de transfert des ordures ménagères à Couyrou sur le site de l'ancienne décharge des communes de Castanet et Rosis déjà inscrite au budget de la communauté vient d'être lancée.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir s'exprimer sur ce projet.

**Avis du Conseil :** *le conseil prend acte de l'information.*

**Nombre de voix :** Pour : 10 contre : / abstention : /

## 8 - A E P - RECEPTION DES TRAVAUX DE POSE DES COMPTEURS ET DES VANNES DE SECTORISATION

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que le PV de réception des travaux de pose des compteurs sources et des vannes de sectorisation, vient de nous être adressé, ce qui termine cette première phase de travaux.

Il indique que nous allons passer à la deuxième phase du dossier qui consiste à équiper tous les administrés desservis par les sources communales de compteurs individuels.(Douch, Rogainard ,Rosis, Madale, les Cambauts, le Fajas , Sénas ,et Le Tourrel).

Il rappelle que le montant des travaux s'élève à **36 794.94 €.**

Il indique les abonnés seront avisés suffisamment à l'avance des travaux de mise en place de ces compteurs.

**Avis du Conseil :** *le Conseil prend acte de l'information.*

**Nombre de voix :** Pour : 10 contre : / abstention : /

## 9 - SOURCE DE DOUCH - SURPRESSEUR D'AEP REMPLACEMENT DU BALLON

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil des difficultés d'alimentation en eau potable de la source de Douch liées au ballon du surpresseur électrique ce qui entraîne le fonctionnement des pompes en permanence.

Il indique qu'après avis de spécialistes, le ballon qui sert à alimenter le hameau de Douch et l'association Boudhiste est insuffisant et nécessite un ballon de plus grande capacité de 300 litres.

Il indique qu'un devis vient d'être sollicité auprès de l'entreprise ROGER de Bédarieux et demande aux membres du Conseil de l'autoriser à procéder au changement de cet équipement qui s'avère nécessaire et indispensable.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir l'autoriser à engager la dépense nécessaire au remplacement de cet équipement.

**Avis du Conseil :** *Le Conseil estime que le changement du ballon ne s'impose pas, et qu'il y a lieu de solliciter un professionnel pour effectuer le contrôle du ballon et procéder au changement de la vessie qui régule la pression, si nécessaire ;*

**Nombre de voix :** Pour : 10 contre : / abstention : /

## 10 - SOURCE ROSIS - PROBLEME DE TURBIDITE SUR LE RESEAU D ALIMENTION EN EAU POTABLE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil des difficultés récurrentes rencontrées sur le réseau d'alimentation en eau potable de la source de la sesquiasse à Rosis.

Il indique que l'alimentation en eau potable de ce hameau est souvent perturbée par une forte turbidité d'origine ferrugineuse qui nécessitera à terme une filtration appropriée pour y remédier.

Il précise notamment que malgré quelques tentatives pour y remédier et le temps que nous avons déjà passé pour réparer le réseau ancien, nous n'avons obtenu aucun résultat positif significatif.

Il précise qu'il y a donc lieu d'initier un nouveau projet qui va consister à mettre en place un nouveau réseau Plymouth (200m) et l'équipement adéquat,(Raccords, Bouches à clé) et profiter de ces travaux pour préparer le raccordement des abonnés, et la mise en place des compteurs à eau et procéder aux travaux d'enfouissement au moyen d'une mini pelle de location.

Il précise également que sera inclus dans ce dossier, l'acquisition de **150m de Plymouth de 23 mm** et les travaux d'enfouissement du réseau qui alimente l'habitation de M. Dominique Bourret à Rosis.

Il indique que le plan de financement de ces travaux, matériel et location d'une mini pelle compris, s'élève à **5 000,00 €.**

Il propose donc aux membres du Conseil, compte tenu que les travaux seront réalisés avec les moyens propres et les employés de la commune, de préparer un dossier pour obtenir une aide financière à hauteur de **50%** du montant de la dépense auprès de la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir délibérer et l'autoriser à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement de ce dossier auprès de la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc.

***Avis du Conseil : le conseil émet un avis favorable au projet de travaux de remplacement du réseau AEP.***

**Nombre de voix : Pour : 10 contre : / abstention : /**

### **11 - HAMEAU DE ROSIS – DECISION MODIFICATIVE N° 3 - FINANCEMENT DES TRAVAUX D'AEP**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que les travaux de rénovation non programmés du réseau d'adduction en eau potable de la source de Rosis et de Rogainard dont le montant global s'élève à près de **6 000 €** nécessitent d'effectuer un prélèvement de ce montant de la section de fonctionnement du budget Général vers la section investissement du budget de l'eau de la commune.

Il demande aux membres du Conseil afin de réaliser ces travaux, de bien vouloir l'autoriser à appliquer la décision modificative proposée et d'en délibérer.

***Avis du Conseil : Le Conseil unanime adopte la décision modificative proposée,***

**Nombre de voix : Pour : 10 contre : / abstention : /**

### **12- MOULIN DE LAFAGE – REALISATION DU SYSTEME HYDRAULIQUE ET DU ROUDET en BOIS**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil du contact qu'il vient d'avoir avec M. Azéma professeur en menuiserie au LEP de Bédarieux qui s'est engagé avec ses élèves à réaliser dans le cadre d'un projet pédagogique tout le système hydraulique du moulin de sorte qu'il soit à nouveau en état de marche.

Il indique que cet enseignant, vient de faire un déplacement pour visiter un moulin identique au notre (*Le Moulin de Laurède à Murret*) et qu'il a pu obtenir ainsi, tous les renseignements sur les éléments nécessaires à la réalisation du système hydraulique, notamment les pièces métalliques que nous ferons réaliser très probablement par M. Roussel du Cabaret.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir examiner cette proposition et de l'autoriser à engager la dépense nécessaire à l'acquisition des éléments métalliques pour réaliser les pièces manquantes le moment venu.

***Avis du Conseil : le Conseil émet un avis favorable à cette proposition et autorise le Maire à engager la dépense nécessaire à la fourniture des matériels pour réaliser ce projet.***

**Nombre de voix : Pour : 10 contre : / abstention : /**

### **13 - OPERATION HELICO SUR LE CAROUX, POUR L'ENVIRONNEMENT**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que le massif du Caroux attire chaque année de plus en plus de randonneurs sur son site. Une fréquentation qui entraîne la dégradation de certains équipements dont le Département a en charge de maintenir son état pour protéger l'environnement.

Il indique que la passerelle en bois qui traverse la zone de la tourbières de la Lande a été usée par le temps au risque de ne plus protéger la faune et la flore du secteur alors, qu'à cet endroit précis, habite une plante carnivore protégée : « la Drosera rotundifolia ».

Il indique également que Le service "**Valorisation des espaces naturels**" du Conseil Général chargé entre autres de l'entretien des chemins inscrits au plan départemental d'itinéraires de promenades et de randonnées(PR), a passé récemment un marché pour la réhabilitation de cette passerelle. Une opération comprenant : la dépose complète et l'évacuation des ouvrages existants, ainsi que la repose à l'identique d'une nouvelle passerelle compatible avec le milieu situé en zone Natura 2000.

Il précise que compte-tenu de la difficulté d'accès au site à cause d'une piste caillouteuse et des 1124 m d'altitude, le réaménagement a été effectué par hélitreuillage. Le Département a choisi ce mode de transport pour des raisons écologiques car il réduit l'impact sur l'environnement.

Dès le début du mois de juillet les premiers pontons ont été remplacés. A ce jour, la tourbière est désormais protégée par une nouvelle passerelle. Les panneaux d'informations ont été remplacés et les poteaux repeints.

***Avis du Conseil : Le Conseil prend acte de l'information et se félicite des travaux réalisés par le service "Valorisation des espaces naturels" du Conseil Général de l'Hérault.***

**Nombre de voix :** Pour : 10 contre : / abstention : /

#### **14 – CAROUX - PROJET DE DEBROUSSAILLAGE ET D'ENTRETIEN DE LA TOURBIERE DE LA LANDE**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil qu'après les travaux de pose d'un nouveau ponton par le Conseil général sur la tourbière de la Lande, il y a lieu dès à présent d'effectuer des travaux sur la zone humide proprement dite afin de débarrasser les saules, bruyère et tous autres végétaux envahissants.

Il précise que, depuis sa dernière réhabilitation en 1999, elle n'a fait l'objet d'aucun travail d'entretien, hormis ceux réalisés récemment par les stagiaires du Greta et ceux programmés pour le mois prochain.

Il précise que cette zone humide, qui est en mauvais état, devra faire l'objet d'un réaménagement dans le cadre d'une intervention mécanisée dans un premier temps, puis aussi, dans le cadre d'un projet pédagogique avec une école spécialisée.

Il propose aux membres du Conseil l'autorisation de solliciter un devis de travaux auprès du Giec, pour une intervention mécanisée afin de supprimer la végétation nuisible et envahissante qui se fera en lien avec l'équipe du GRETA.

Il demande au Conseil de bien vouloir s'exprimer et d'en délibérer.

***Avis du Conseil : le Conseil émet un avis favorable au projet de restauration de la tourbière***

**Nombre de voix :** Pour : 10 contre : / abstention :

#### **15- COMPEYRE - ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN POUR CREER UN PARKING COMMUNAL**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil que lors de la précédente séance du mois de juillet nous avons évoqué les difficultés que rencontrent les résidents de certains hameaux pour trouver une place de stationnement et qu'il y avait lieu de recenser les terrains susceptibles d'accueillir le stationnement de véhicules. Ce qu'a fait une équipe municipale.

Il indique aux membres du Conseil qu'en ce qui concerne le hameau de **Compeyre**, il a pris contact avec la propriétaire d'une parcelle de terrain d'une superficie de 410 m<sup>2</sup> cadastrée AC 26 Compeyre, susceptible de nous intéresser.

Madame Carine Brun propriétaire de la dite parcelle, a répondu favorablement à notre proposition et a accepté la cession de la parcelle concernée **pour l'Euro symbolique** avec les réserves suivantes qu'il propose d'examiner, à savoir :

- Remonter un mur de soutien existant, appartenant à la parcelle objet de la transaction qui s'est effondré sur le chemin de service (environ 8m X 2m) .
- Construire un muret de séparation entre les deux parcelles et mettre en place une clôture pour l'isoler des autres parcelles riveraines.
- De surcroît, il propose que le chemin de service qui est particulièrement dégradé et qui aboutit à la propriété de Mme Brun et que par mesure de sécurité, il soit fermé par un portail qui sera installé par ses soins afin d'en interdire l'accès au public.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir examiner ces propositions, d'émettre un avis en la matière et de l'autoriser à entreprendre toute les démarches liées à ce dossier, et propose que cette cession de terrain se fasse sous la forme d'un acte administratif.

Pour ce qui concerne **Douch, la parcelle E. 261** située dans le Hameau est à l'instruction du Conseil Général. Là aussi, un a priori favorable semble émerger de ce dossier qui devra cependant être examiné par l'assemblée départementale dès la rentrée.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir émettre un avis en la matière et de l'autoriser à entreprendre toutes les démarches nécessaires liées à ces dossiers.

***Avis du Conseil : le Conseil unanime émet un avis favorable à l'acquisition de ce terrain et approuve les engagements pris par le maire vis-à-vis de la propriétaire et l'autorise à engager la dépense nécessaire à la réalisation des travaux***

**Nombre de voix :** Pour : 10 contre : / abstention : /

#### **16 – PDIPR - INSCRIPTION AU PDIPR DES PR 37 ET 30, DU GR 653**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil l'article 56 de la loi du 22 juillet 1983 qui confie au département la charge de réaliser un Plan départemental d'itinéraires de promenade et de randonnée (**PDIPR**).

Il indique que, dans ce cadre, le Conseil Général de l'Hérault et l'organisme organisateur du projet d'itinéraires élaborent des itinéraires de randonnée pédestre pouvant servir de support également à la randonnée équestre et vélo tout terrain qui traversent le territoire.

Il précise que, pour être intégrés au PDIPR, ces itinéraires doivent préalablement être conformes aux dispositions d'une charte de qualité établie par le Conseil Général préconisant, notamment, des travaux d'ouverture et de mise en sécurité à la charge de l'organisme initiateur de l'itinéraire ainsi que l'obtention des documents juridiques et administratifs parmi lesquels la présente délibération.

Si la conformité des itinéraires est constatée, le Conseil général inscrira par délibération les itinéraires au P.D.I.P.R et prendra en charge la mise en place initiale de la signalétique de la réglementation, la commune restant responsable du respect de cette réglementation.

Conformément à la loi du 22 juillet 1983 précitée, le conseil municipal est appelé à émettre un avis sur le projet et à désigner les chemins ruraux pour lesquels il accepte l'inscription au Plan départemental d'itinéraires de promenade et de randonnée,

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que les chemins ruraux inscrits au Plan ne pourront être aliénés voire supprimés que dans la mesure où la continuité des itinéraires est préservée, soit par le maintien du droit de passage, soit par la mise en place d'un itinéraire de substitution adapté à la promenade et à la randonnée, et ce, en accord avec le Département.

Il propose donc Compte tenu de l'intérêt que présente le passage de ces itinéraires dans le cadre de la mise en valeur de la découverte de notre commune, d'émettre un avis favorable au Plan Départemental des Itinéraires de Randonnée de l'Hérault, D'adopter les itinéraires **PR 37** les Banissous, le **PR 30** la Haute vallée de la Mare, et le **GR 653** de la commune de Rosis, destinés à la promenade et à la randonnée pédestre, et accessoirement équestre et vélo tout terrain tel que défini au plan ci-annexé à la poursuite de cette affaire.

Il demande aux membres du Conseil de l'autoriser à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de ce dossier et d'adopter ces propositions.

***Avis du Conseil : le Conseil unanime émet un avis favorable à l'inscription au Plan départemental les itinéraires proposés.***

**Nombre de voix :** Pour : 10 contre : / abstention : /

***Pour information :*** Les compteurs mis en place par « Hérault Sport » sur le sentier PR 37 des Banissous, témoignent du succès de cet itinéraire, puisque ils ont enregistré une fréquentation **de près de 6 000 randonneurs**

#### **17 - ENVIRONNEMENT - PRET DU BROUYEUR DE LA COMMUNAUTE AUX COMMUNES MEMBRES**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc met à la disposition des communes qui le souhaitent 1 à 2 fois par an le broyeur à déchets avec un agent intercommunal.

Il indique que ce service permettrait ainsi aux communes et aux habitants de bénéficier de broyats pour le paillage des espaces verts.

***Avis du Conseil : Le Conseil se satisfait de ce nouveau service proposé.***

**Nombre de voix :** Pour : 10 contre : / abstention : /-

#### **18 - FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES (FPIC)**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la lettre circulaire que vient de nous adresser les services de la Préfecture pour nous notifier la somme spécifique qui nous sera affectée pour l'exercice 2012 par le (FPIC), qui est de l'ordre de 1 592,00 €.

Il indique que la répartition du FPIC pour notre commune est la suivante :

**491,00 €** de prélèvement

**2 083,00 €** de reversement

La commune percevra donc pour l'exercice 2012, la différence, soit **1 592,00 €**.

Il rappelle que Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Il propose aux membres du Conseil qui le souhaitent, de bien vouloir s'exprimer sur ce sujet.

***Avis du Conseil : Le Conseil prend acte de l'information***

**Nombre de voix :** Pour : 10 contre : / abstention :

### 19 - PLU - PROJET DE DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE COMMUNAL

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que dans le cadre du projet d'élaboration du PLU l'urbaniste en charge du dossier vient de nous adresser la version provisoire du diagnostic du territoire afin que nous de l'examiner et d'éventuellement faire part d'éventuelles observations.

Il précise que ce document est mis à la disposition de tous les membres du Conseil afin qu'ils fassent part de leurs éventuelles remarques avant de le présenter au public un peu plus tard.

Il précise également que l'élaboration du PLU comprend trois étapes du travail, génératrices de trois sortes de document :

- L'établissement du diagnostic
- La rédaction du PPAD (Projet d'Aménagement et développement durable) qui présente le projet communal pour les années à venir, zones à urbaniser ou à restructurer etc... L'élaboration du règlement composé des plans de zonage.

Il indique que le diagnostic est la première pierre du futur rapport de présentation qui servira à présenter le projet de PLU à l'enquête publique.

Il propose aux membres du Conseil de bien vouloir s'exprimer en la matière et de faire part d'éventuelles observations constructives de nature à faire évoluer ce dossier.

**Avis du Conseil :** *Les membres du Conseil unanimes précisent qu'ils formuleront leurs observations lors de la réunion de présentation du diagnostic provisoire le 7 septembre à Andabre.*

**Nombre de voix :** Pour : 10 contre : / abstention :

### 20 - HERAULT ENERGIES – CONVENTION HABILITATION AU CERTIFICAT D'ECONOMIE D'ENERGIE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil du courrier que vient de nous adresser Hérault énergie, qui nous informe que les travaux d'Andabre 2ème tranche sont éligibles au CEE (certificat d'économie d'énergie) et peuvent donner lieu à une valorisation.

Il indique qu'il serait opportun que notre commune adhère à ce dispositif et établisse une convention d'habilitation qui va nous permettre de bénéficier du partenariat proposé par le Comité syndical d'Hérault Energies le 20 décembre 2011.

Il propose aux membres du Conseil d'approuver le projet de convention entre Hérault Energies et la commune et d'autoriser le transfert à Hérault Energies des certificats d'économie d'énergie liés aux travaux effectués par la commune pour réaliser des économies d'énergie.

Il demande de l'autoriser à signer ladite convention avec « Hérault Energies ».

**Avis du Conseil :** *Le Conseil autorise le maire à signer la convention d'habitation au certificat d'économie d'énergie proposée.*

**Nombre de voix :** Pour : 10 contre : / abstention : /

### 21 - COMPEYRE - PROJET DE CONSTRUCTION - CERTIFICAT D'URBANISME REFUSE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil du dépôt d'une demande de certificat d'urbanisme dans le cadre d'un projet de permis de construire déposée par **Monsieur Simon Fletcher** sur une parcelle de terrain sise dans le tout proche environnement du hameau de Compeyre, en zone non agglomérée cadastrée AC Compeyre.

Ce certificat d'urbanisme « A » a été refusé par la DTER au motif d'habitat dispersé alors que ce projet se situe à 20m d'une construction existante et près d'une autre plus récente qui font parties intégrantes du hameau. Ce refus est incompréhensible.

Il indique, qu'il y a lieu de faire application des nouvelles dispositions de la loi n° 2003-590 du 2 juillet 2003 art. 34-1 J.O. du 3.07.2003, alors que des parcelles proches des hameaux sont en friche et que compte tenu des menaces de régression démographique qui pèse sur notre commune, il n'y a pas lieu d'entraver l'implantation de constructions nouvelles, mais plutôt d'encourager l'installation de nouveaux résidents sur un territoire de 5300 ha, peuplé de seulement 303 habitants.

Il précise que la commune a subi au cours de ces dernières décennies, une forte déprise agricole et un exode rural laissant à l'abandon de nombreuses parcelles de terrains urbanisables.

Aujourd'hui notre commune est affectée d'un déficit de résidents principaux et une régression démographique s'amorce du fait d'une population vieillissante et qu'une grande partie des habitations de nos hameaux sont aujourd'hui la propriété de résidents secondaires, ce qui n'est pas de nature à favoriser l'expansion communale que nous souhaitons.

En outre malgré l'implication de la commune depuis quelques années pour s'engager pour l'avenir, malgré nos efforts pour favoriser un développement écotouristique durable et d'aménagement du territoire, nous



nous heurtons, après une déprise rurale marquée, à une régression démographique qui menace le développement de notre commune pour laquelle nous nous battons, afin de maintenir notre regroupement scolaire, nos services publics, notre gendarmerie, nos commerces et notre artisanat.

Du fait de notre adhésion depuis le premier janvier 2005 à la communauté de commune de la Montagne du Haut Languedoc de la Salvetat, nous sommes désormais intégrés dans le Schéma de Cohérence Territoriale qui est en cours d'élaboration par le pays Hautes Terres d'Oc (Tarn)

D'autre part, l'urbaniste en charge de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de notre commune vient de nous présenter une version provisoire du diagnostic du territoire et la rédaction du PPAD (Projet d'Aménagement et développement durable) qui présente le projet communal pour les années à venir, les zones à urbaniser ou à restructurer et l'élaboration du règlement composé des plans de zonage

Nous nous devons aujourd'hui d'informer les services de l'Etat de notre volonté d'urbaniser certaines zones proches des hameaux, d'autant plus que ce projet de construction, qui se situe à 20 m des autres habitations ne porte nullement atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages, à la salubrité et à la sécurité publique, et qu'il ne subit aucune pression foncière d'autant plus qu'une zone potentiellement inondable en bordure du Casselouvre un secteur pourtant perché à plus de 10m au-dessus du lit mineur de la rivière.

Il propose donc aux membres du conseil, d'émettre un avis sur la réalisation de cette construction.

***Avis du Conseil : le conseil unanime n'estime que le certificat d'urbanisme rejeté soit à nouveau représenté aux services de l'Etat pour un réexamen de ce projet.***

**Nombre de voix : Pour : 10 contre : / abstention : /**

### **22- CCMHL - PROJET DE HALTE GARDERIE – CONSTITUTION DU COMITE DE PILOTAGE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que dans le cadre du projet de halte-garderie qu'envisage de mettre en place la présidente de la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc, il a été décidé de constituer un comité de pilotage et chaque commune doit désigner un membre du conseil pour y participer.

Il propose que le 2ème adjoint Daniel Bourdon qui a déjà participé aux diverses réunions et à des déplacements pour visiter des structures qui ont mis en application ce type de service soit désigné pour représenter notre commune.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir examiner cette proposition et d'en délibérer

***Avis du Conseil : Le conseil unanime désigne Daniel Bourdon pour représenter la commune au comité de pilotage du dossier halte-garderie***

**Nombre de voix : Pour : 10 contre : / abstention : /**

### **23- RECRUTEMENT D'UN EMPLOI SAISONNIER POUR UNE DUREE D'UN MOIS**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil, compte tenu des nombreux travaux d'intérêt général que la commune a programmé cet été, notamment (*la remise en peinture de la salle polyvalente, la réfection des paliers des deux entrées de la mairie et bien d'autres travaux encore*), de recruter une personne qualifiée durant **la période du 15 septembre au 15 octobre 2012**

Il précise que ce contrat à durée déterminée, sera établi sur la base d'un **20 heures** hebdomadaire, ce qui permettra d'aider l'employé communal qui a un emploi du temps particulièrement chargé durant cette période.

Il demande donc aux membres du Conseil, l'autorisation de procéder au recrutement de cet emploi saisonnier et d'engager la dépense nécessaire à ce recrutement sur le budget 2012.

***Avis du Conseil : Le conseil municipal émet un avis favorable à ce recrutement.***

**Nombre de voix : Pour : 10 contre : / abstention : /**

### **24 - LE POINT SUR LES MANIFESTATIONS ORGANISEES PAR LA COMMUNE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la satisfaction que nous avons eue lors des manifestations suivantes :

- **Total Festum**, ce sont près de 70 personnes qui ont apprécié l'évocation chantée en occitan de Catherine Fanti.
- **Festival estives d'Oc**, salle comble à Andabre lors de la pièce de théâtre de la Cie la source qui a eu un immense succès.
- **L'Inauguration du four à pain à Douch** a rassemblé près de 80 personnes venues assister à la première cuite de pain.

***Avis du Conseil : Le Conseil prend acte des informations***

**Nombre de voix : Pour : 10 contre : / abstention : /**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil du déroulement des travaux sur la commune durant la période estivale :

#### Douch

- Le four à pain est quasiment terminé, il reste encore quelques menus travaux pour définir la toiture en lauzes et terminer l'espace détente à proximité du four. Une dalle à usage de table, offerte par M. Granier, vient d'être mise en place.
- Remise en forme de béton d'une partie de la rue proche du refuge Marcel Cèbe et réalisation de divers autres travaux de voirie.
- Les travaux d'installation d'une centrale d'alarme incendie pour la mise en conformité du gîte communal sont terminés.
- Mise en place de la hotte métallique dans la salle à manger du refuge Marcel Cèbe.

#### Cours le haut

Isolation du réseau AEP dans toute la traversée du petit pont de Cours le Haut et remise en forme de béton sur toute l'arche du pont. une meilleure amorce plus large pour faciliter l'accès du pont paraît nécessaire comme le réclament les résidents. Un courrier sera adressé à la propriétaire du terrain qui permettra de réaliser l'élargissement de l'entrée du pont côté résidences. est demandée par les riverains.

#### le Cros

Construction d'un mur effondré. Il est restauré par tranches successives en raison de son importance (hauteur et longueur).

#### Andabre

Les travaux de restauration et d'isolation des deux paliers de la mairie sont en cours suivront les travaux de remise en peinture du logement communal au-dessus de la mairie qui va être loué prochainement.

#### Avis du Conseil :

*Le Conseil prend acte des informations.*

Nombre de voix : Pour : 10 contre : / abstention :

#### Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc :

- Visite de **Monsieur le Sous-Préfet de Béziers** sur le territoire de la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc
- **le 30 novembre 2012** sur le secteur de la Salvetat, Fraïsse et le Soulié.
- **le 10 septembre 2012** Pour le secteur **Castanet le Haut et Rosis.**

Merci de votre présence lors de la visite de M. Nicolas de MAISTRE, Sous-Préfet de Béziers :

#### Programme

- 9h00 - Accueil à Cambon-et-Salvergues au centre de séjour « LA CLAIRIERE » et présentation du projet d'extension
- 09h30-Visite de l'ECOSITE pédagogique éolien
- 10h00-Visite de la ferme de Pont d'Agoût reprise par un jeune agriculteur
- 10h30-11h : Trajet Cambon-Commune de Castanet-le-Haut
- 11h00- Visite d'une exploitation agricole à la Baraquette (production laitière, fromagerie)
- 11h45- Visite de la station d'étude et de recherche ONCFS à Fagairrolles
- 12h30-Repas buffet avec les produits du terroir à la salle de conférences de la station de Fagairrolles,
- **14h-14h30 : Trajet vers Rosis avec arrêt au Belvédère du Vialais,**
- **15h00- Visite de la Maison du Mouflon et du Caroux à Douch (commune de Rosis)**

### Les 20 ans de la Communauté

#### Le 20 octobre 2012 à la Salvetat-sur-Agoût

- 9h30 Accueil salle des fêtes de la Salvetat (allocutions de personnalités)
- 11h00 plantation de 8 arbres d'essences différentes représentant symboliquement chaque commune au point géodésique de la communauté (à proximité de Fraïsse).
- 12h30 Apéritif déjeunatoire salle polyvalente de Fraïsse

## INFOS Commune de ROSIS

### 8<sup>ème</sup> Rando Communale

**DOUCH – 8<sup>ème</sup> Randonnée communale sur le massif du Caroux.**  
Le dimanche 23 septembre 2012 – 8h 30 inscription.

#### Infos diverses

Deux artisans résidents sur notre commune installent leur siège social sur la commune de Rosis.

- La SARL FAUVET – Maçonnerie Générale, Toiture- Façade - 34610 ANDABRE Tél. 04 67 23 65 32
- L'entreprise de Maçonnerie Générale - BARTHEZ, Julien - 34610 ANDABRE Tél. 06 86 10 20 94

#### Devoir de mémoire

**Projet de Commémoration du 70<sup>e</sup> anniversaire du maquis de Bir Hakeim** à l'endroit même où furent tués deux résistants lors des combats qui opposa le 10 septembre 1943 une colonne de deux cent soldats allemands commandés par un capitaine de la Wehrmacht à quarante maquisards du maquis de "Bir Hakeim". Cette opération aura lieu en lien avec les Conseillers généraux Jean Arcas et Jean-Luc Falip et associera les Maires de communes voisines de Mons la Trivalle, Colombières sur Orb ,Saint Martin de l'Arçon et Mons la Trivalle. Le Conseil Général et l'ONAC seront associés à cette manifestation et nous aiderons à préparer l'évènement. (Des « plos » de protection seront mis en place tout autour de la stèle).

#### RECENSEMENT (Insee)2013

Le prochain recensement de la population communale aura lieu en début d'année **2013**.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.*



**Jacques MENDES**

**Maire de ROSIS**

**Adresse mail domicile: [ad.jacq.mendes@orange.fr](mailto:ad.jacq.mendes@orange.fr)**

**Adresse mail mairie: [mairie.rosis@wanadoo.fr](mailto:mairie.rosis@wanadoo.fr)**

**Tel. bureau: 04-67-23-60-73 mobile: 06-48-28-47-19**

**site internet: <http://www.rosis-languedoc.com>**

